

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 3 : "St-Antoine / Saint-Claude / les Carles"

**MERCREDI 11 MARS 2015 à 18 heures,
Tennis Club**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier,

Mme ANSELMI, adjointe,

Mmes ISNARD et GIBERT, conseillères municipales,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la Police Municipale,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

M. BORDI, agent du service des « comités de quartiers »,

Mme GUILLEMARD, coprésidente représentant les administrés,

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés:

M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué,

Major ROBINET, représentant la brigade de la Gendarmerie.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 14^e session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document PowerPoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

LOGEMENTS

Les logements constituant la deuxième tranche sont en cours d'achèvement et devraient être livrés fin avril 2015.

Le dernier programme, en cours sur le terrain dit de « l'ancien hôpital », sera achevé dans le courant du deuxième semestre 2016.

RUISSEAUX

Pour éviter tout débordement lors des fortes pluies, les équipes de la régie « environnement » entreprennent des travaux réguliers d'entretien et de curage de tous les ruisseaux de la Commune.

ZONE ARTISANALE

Comme convenu lors de la réunion de quartier du mois de novembre 2014, une visite de la zone artisanale et de ses abords a été organisée, il y a quelques semaines, afin d'identifier les problèmes d'environnement, de circulation et de stationnement.

Cette rencontre s'est déroulée en présence de MM. HAUTEFEUILLE, PERRAULT et d'un agent de la police municipale.

Un certain nombre de véhicules dits « ventouses » a été répertorié. Depuis, ces voitures ont été retirées par leurs propriétaires, dégageant ainsi des places de stationnement.

Il a été constaté la grande difficulté de créer de nouveaux emplacements réservés au stationnement. Toutefois, il est décidé de matérialiser des places au sol, à certains endroits de la zone, notamment aux abords des logements des gendarmes et du magasin d'aménagement de cuisines. Cette solution permettra d'augmenter le nombre d'emplacements, en attendant la création d'un parking souterrain.

Il est une nouvelle fois rappelé aux riverains la nécessité de signaler en temps réel les problèmes constatés auprès des services municipaux.

PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE

La Commune, sans en être obligée, a décidé de créer un « plan communal de sauvegarde ».

Cette procédure a été élaborée de mars 2010 à octobre 2012, avec l'assistance de bureau d'étude PREDICT.

Cinq étapes ont été nécessaires :

- 1 – le recensement des risques auxquels la commune est exposée,
- 2 – la confection des cartes pour chaque risque,
- 3 – la gestion des risques,
- 4 – la mise en œuvre de la « cellule de crise »,
- 5 – l'installation du PC de crise.

Le « plan communal de sauvegarde » a été validé par délibération du 30 janvier 2014.

Sept risques ont été recensés sur la commune :

- 1 – inondation,
- 2 – submersion marine,
- 3 – tsunami,
- 4 – feu de forêt,
- 5 – incendie de bateaux dans le port,
- 6 – mouvement de terrain,
- 7 – sismique.

Une fois le risque identifié, l'alerte peut survenir de plusieurs sources :

- Préfecture,
- PREDICT,
- Météo France,
- Pompiers,
- Service d'astreinte.

Sur la base des informations transmises par les différentes sources, le Maire, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques et le Directeur de Cabinet évaluent la situation et statuent sur l'activation du « plan communal de sauvegarde » et l'ouverture de la « cellule de crise » qui fonctionne selon un organigramme bien défini.

Un « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM) sera prochainement distribué aux administrés, notamment par l'intermédiaire du Saint-Tropez Info.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Curage des ruisseaux

Le ruisseau qui fait la limite entre la commune et GASSIN est très souvent encombré. Il serait judicieux de prévenir les propriétaires riverains afin qu'ils surveillent et signalent les éventuels dépôts sauvages.

Monsieur le Maire informe les participants que la problématique des ruisseaux relève, dorénavant, de la compétence « cours d'eau » de la Communauté de Communes. La commission en charge du sujet traite l'ensemble des rivières et ruisseaux des douze communes.

Un procès-verbal a été dressé à un propriétaire qui avait abusivement consolidé le ruisseau en obstruant une bonne partie de l'écoulement. Il a été sommé de tout remettre en état.

Les administrés sont une nouvelle fois invités à signaler ce type de dysfonctionnements soit auprès du service municipal de l'Environnement, soit directement auprès de la Communauté de Communes.

Eclairage de la route des Plages

Le manque d'éclairage de cette voie très fréquentée est une nouvelle fois déploré.

Si des travaux de mise en sécurité et d'embellissement de cette voie départementale ont été réalisés, l'amélioration de l'éclairage n'est pas d'actualité.

De plus, il n'existe pas de réseau permettant d'intervenir sur la voie. Il conviendrait tout d'abord d'en créer. Il s'agit d'un projet important étant donné la largeur qui nécessiterait un éclairage suffisamment puissant. A titre d'information, sur la portion de voie allant du chemin des Bastidettes au carrefour de la Bouillabaisse, une estimation des travaux s'élèverait aux environs des 350.000 €.

Des priorités ont été établies et ce projet ne figure pas au plan pluriannuel d'investissement.

Actuellement, un programme de réhabilitation de l'éclairage du Port, ainsi que du Nouveau Port, est en cours.

Une étude datant d'environ douze ans avait recensé l'ensemble de l'éclairage public de la commune. 40 % avait été déclaré vétuste voire dangereux. Les travaux sont réalisés progressivement, année par année, sur le matériel déjà existant. Depuis les six dernières années, 80 candélabres ont d'ailleurs été remplacés car qualifiés de dangereux.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'établir des priorités. Il est inadmissible qu'à la moindre intempérie, le Port soit privé de lumière. Cela est très dangereux et donne une mauvaise image de la ville.

Un phasage a été établi. Pour l'instant, la route des Plages n'est pas prévue, au moins au cours de trois prochains exercices. Ensuite, en fonction de l'évolution de l'enveloppe budgétaire, une étude pourra éventuellement être menée.

La Ville est toujours très endettée et le volume des investissements très considérable. 95 millions d'euros ont été dépensés sous forme de travaux et acquisitions, au cours des dernières années, tout en faisant diminuer l'encours de la dette. Ce qui n'a jamais été fait auparavant.

Le contexte budgétaire est en train de changer en raison de l'Etat qui se désengage. Les dotations se réduisent considérablement. A titre d'exemple, jusqu'à présent, la ville pouvait disposer des recettes de stationnement et les intégrer dans le budget principal de la commune. Dorénavant, il y a obligation de les inscrire dans un budget annexe sur lequel il faudra payer l'impôt sur les sociétés, la contribution foncière des entreprises ... Les marges de manœuvre seront donc réduites pour financer les investissements à une époque où, de plus, le Conseil Général et le Conseil Régional réduisent également leurs subventions.

Contrairement à ce que les élus espéraient, le deuxième mandat sera difficile car le contexte économique national a changé et l'Intercommunalité monte en puissance au détriment des communes.

Nouveau Centre Technique Municipal

Le projet de création d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir les services techniques municipaux reste toujours d'actualité mais en fonction des problèmes budgétaires, sa réalisation sera décalée dans le temps.

Carrefour des Marres

A la demande des riverains, des entraves au stationnement seront très prochainement installées au niveau du carrefour des Marres, permettant ainsi d'améliorer la visibilité des conducteurs.

Zone Artisanale

De la même façon, suite aux requêtes formulées par les administrés, les « herbes folles » de la zone artisanale ont été retirées.

Pluvial de la Bouillabaisse

Un riverain tient à signaler que depuis le doublement de la canalisation, il n'a plus été constaté de problème d'écoulement dans le secteur.

Seul le passage de la Gassine, sous la route des Plages, reste à traiter, dans le cadre de l'intercommunalité.

Débit Internet

A de nombreux endroits de la commune, le débit internet est restreint. Des précisions sont demandées concernant le réseau de fibre optique.

Il est vrai que le débit, sur l'ensemble du Golfe, est relativement faible. De plus, une augmentation de la consommation est à noter de façon significative. Plusieurs rencontres ont été organisées entre la ville et France Télécoms à ce sujet. Malheureusement, la zone communale n'est pas qualifiée comme prioritaire compte-tenu de la population.

La société ORANGE essaie de renforcer certains secteurs par l'intermédiaire d'armoires relais dont le coût unitaire s'élève à 60.000 €, sachant que pour un bon fonctionnement du réseau, un tel équipement est nécessaire tous les 1,5 km.

Concernant la fibre optique, les gaines sont d'ores et déjà prévues à l'occasion de la réalisation de travaux en souterrain.

Aujourd'hui, le coût de raccordement pour un particulier reste relativement onéreux.

***Monsieur le Maire** insiste sur le fait que les besoins à SAINT-TROPEZ sont très saisonniers et l'extension du réseau, pour les sociétés prestataires, représente un coût considérable, notamment dans les écarts.*

Il s'agit d'un problème général auquel la plupart des communes du Golfe est confrontée. C'est une des préoccupations de la Communauté de Communes. Une commission travaille sur le sujet.

Rond-point de la Route des Plages

Des précisions concernant ce projet, déjà évoqué lors des précédentes rencontres, sont demandées.

La route des Plages est une voie départementale. Le Conseil Général, gestionnaire, a abandonné le projet.

Un « tourne à gauche » sera toutefois créé au moment de l'installation de la nouvelle cave coopérative.

** * **

La séance est levée à 19 heures.

Le Président du Quartier,

Claude HAUTEFEUILLE

